

# La consultation des locataires : PENSEZ A VOTER !

**Date limite de vote :**  
**Vendredi 28 octobre 2011**



Dans le cadre de la prochaine réhabilitation de vos immeubles, des plaquettes récapitulatives et des bulletins de vote ont été distribués dans vos boîtes aux lettres.

La consultation des locataires est une étape clé qui vous permet de vous prononcer sur la réalisation de ce vaste projet.

A l'issue de cette période de consultation, nous aurons le plaisir de vous inviter au dépouillement public du vote.

Des affiches seront installées dans les halls pour vous informer de la date de dépouillement.

### Votez nombreux !

## Comment voter ?

→ Glisser votre bulletin de vote complété dans l'enveloppe T jointe à la plaquette, sans l'affranchir, et l'envoyer par la poste ;

## Des questions sur l'évolution des loyers après travaux ?

Venez vous renseigner, ne restez pas dans l'incertitude !

Pour toute question concernant l'évolution de votre loyer après travaux, des permanences sociales ont été organisées les mardis 4, 11 et 18 octobre 2011.

**La date de la prochaine permanence sociale est :**

**Le mardi 25 octobre 2011  
de 13h30 à 17h à la Maison de Quartier,  
9 rue Pasteur à Saint-Ouen**

Vous y serez reçu en entretien individuel par **Mme Christine LALLEMANT** (joignable au 01 48 96 98 93), afin d'étudier avec vous l'évolution de votre loyer et de vos éventuels droits à l'APL.

**Un échelonnement de l'augmentation des loyers pour les plus anciens locataires :**

Suite à la rencontre de l'Amicale des locataires le mardi 11 octobre 2011, en présence du Directeur Général de l'Office, la décision a été prise d'échelonner l'augmentation des loyers en 2 temps pour les locataires subissant la plus forte hausse.

→ Ainsi, pour les locataires entrés dans leur logement avant 1991, 50 % d'augmentation seront appliqués à la réception des travaux et 50 % seront appliqués 1 an après.





# Bientôt le remplacement de vos chaudières : quelques précisions sur le déroulement de cette intervention

## Quel planning ?

Le remplacement de vos chaudières sera réalisé **avant le démarrage des travaux de réhabilitation par la société CLIMATERMI.**

**Les travaux débuteront au plus tard en janvier 2012 sur une durée totale de 3 mois.**

## Quelle durée d'intervention ?

Le temps d'intervention est **d'une demi-journée par logement.**

## Quelles prestations prévues ?

### Le chauffage et la ventilation

- Remplacement des chaudières individuelles (y compris le conduit de fumées rigide) par des chaudières à basse température, plus performantes ;
- Désembouage et rinçage des radiateurs ;  
*A noter : durant son intervention, l'entreprise réalisera un diagnostic de l'état de vos radiateurs.*
- Remplacement des thermostats d'ambiance ;
- Remplacement des bouches d'extraction de la cuisine, WC et salle de bain (y compris nettoyage des réseaux horizontaux).

### Les installations de gaz

- Installation d'un Robinet à Obturation Automatique Intégré (ROAI) et d'un flexible gaz en inox à durée de vie illimitée.

### Les dispositifs d'économie d'eau

- Installation **de kit d'économies d'eau** visant à limiter votre consommation en eau :
  - **Dans la salle de bain** : installation d'une douchette plus économe en eau et d'un flexible de douche de haute résistance ;
  - **Sur le lavabo et l'évier** : installation d'un aérateur sur la robinetterie existante ;
  - **Dans les WC** : installation d'un dispositif permettant de réaliser des économies sans remplacement du mécanisme existant + fourniture de 2 pastilles « détecteur de fuite ».



ROAI

Flexible gaz

